Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260321-DELIB2026_025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX

Côtes d'Armor

Date de convocation	Nombre de conseillers
18/03/2026	En exercice : 19
Date d'affichage convocation	Présents : 17
18/03/2026	Procurations : 2
	Votants : 19

VOTE
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et unième jour du mois de Mars, à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Marianne DAIGNAN, Maire.
Présents : Marianne DAIGNAN, Anne-Sophie CHALMEL, Denis PIERRE, Aude BOURGET, Jean-Yves HERVÉ, Michel-Eric EHRLICH, Françoise CHAPLET, Pierrick BEAULIEU, Florence LEGENDRE, Jean-Yves CHAUFOUR, Camille PELLEAU, Monique FREBOURG PELOU, Marc WARENGHEM, Julie FONTAINE, Patrick DALENNES, Laura LECOLLINET, Patrick BRIAND.
Représentés : Guy PATRICK donne procuration à Marianne DAIGNAN, Laurent TIERCEAU donne procuration à Anne-Sophie CHALMEL.
Secrétaire : Camille PELLEAU.

Délibération n° 2026-025

Création des commissions communales et municipales – désignation des membres

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, est composée du Maire, Président et de 3 membres du Conseil Municipal, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.
Conformément à l'article L.19 à L.20 et R.7 à R.11 du code électoral, il est procédé au renouvellement de la commission de contrôle et de régularité de la liste électorale.
Enfin, conformément à l'article L2121-22 du CGCT, il est proposé de constituer 9 commissions municipales et d'en désigner les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Les commissions communales et municipales auront les thématiques suivantes :

COMMISSION COMMUNALES OBLIGATOIRES	
Intitulé des commissions	**Membres**
Contrôle de la régularité de la liste électorale	Camille PELLEAU, Laurent TIERCEAU, Monique FREBOURG PELOU, Patrick DALLENNES, Patrick BRIAND
Appels d'offres (CAO) *(ne se réunit que pour marchés avec seuil européen)*	Maire, Président de droit **Titulaires** : Anne-Sophie CHALMEL, Laura LECOLLINET, Denis PIERRE **Suppléants :** Monique FREBOURG PELOU, Jean-Yves HERVÉ, Patrick BRIAND
COMMISSIONS MUNICIPALES	
Intitulé des commissions	**Membres**
Finances	Maire, Président de droit Anne-Sophie CHALMEL, Jean-Yves HERVÉ, Aude BOURGET, Denis PIERRE, Jean-Yves CHAUFOUR, Laura LECOLLINET

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260321-DELIB2026_025-DE

Affaires économiques *(inclus : tourisme camping, occupation du domaine public)*	Maire Président de Droit Anne-Sophie CHALMEL, Laurent TIERCEAU, Patrick GUY, Jean-Yves CHAUFOUR, Jean-Yves HERVÉ, Laura LECOLLINET
Aménagement du territoire, urbanisme et travaux	Maire, Président de droit Denis PIERRE, Michel-Eric EHRLICH, Laurent TIERCEAU, Monique FREBOURG PELOU, Marc WARENGHEM, Patrick BRIAND
Action sociale, école et jeunesse	Maire, Président de droit Aude BOURGET, Florence LEGENDRE, Julie FONTAINE, Françoise CHAPLET, Patrick DALLENNES.
Animations, culture et associations	Maire, Président de droit Françoise CHAPLET, Camille PELLEAU, Florence LEGENDRE, Julie FONTAINE, Patrick GUY, Laurent TIERCEAU, Patrick DALLENNES
Marchés à procédure adaptée (consultation d'entreprises) (MAPA)	Maire, Président de droit Anne-Sophie CHALMEL, Denis PIERRE, Jean-Yves HERVÉ, Michel-Eric EHRLICH, Laurent TIERCEAU, Laura LECOLLINET
Cadre de vie, environnement et sécurité	Maire, Président de droit, Jean-Yves HERVÉ, Monique FREBOURG PELOU, Denis PIERRE, Marc WARENGHEM, Pierrick BEAULIEU, Patrick DALLENNES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve la création des neuf commissions communales et municipales et la désignation des membres comme ci-dessus**
- **Donne pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Marianne DAIGNAN, Maire

Camille PELLEAU, secrétaire

MAIRIE de LANCIEUX (Côtes-d'Armor) R.F.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le 30/03/2026
et de la transmission au représentant de l'Etat le 30/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.